

11 octobre 1830, mort à Paris le 24 décembre 1880, fils d'un ancien officier de l'empire, fit ses classes au lycée Charlemagne, fut reçu avocat à Paris en 1839, et prit place au barreau de cette ville. Il plaida divers procès politiques et se distingua particulièrement dans l'affaire de la cession des ouvriers, au début du règne de Louis-Philippe. Il se retira à Château-Thierry en 1831, pour surveiller l'exploitation de ses propriétés, se mêla de politique, devint maire de la commune de Montfaucou, président du comice agricole de Château-Thierry, membre de la Société centrale d'agriculture, conseiller général (1844), et se présenta à la députation comme candidat d'opposition, le 1^{er} août 1846, dans le 7^e collège de l'Aisne (Château-Thierry), où il échoua avec 167 voix, contre 193 à l'élus, M. Paillet. Le 23 avril 1848, le département de l'Aisne l'élu représentant à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 14, par 83,429 voix (130,363 votants, 134,873 inscrits); il siégea parmi les partisans du général Cavaignac, fit partie d'un comité du travail, déposa une proposition sur l'incompatibilité des fonctions publiques et du mandat législatif, parla sur l'enseignement agricole, le projet de code rural, la caisse de retraites de la vieillesse, l'institution des conseils de prud'hommes, la liberté de la boucherie, pour le projet d'une chambre unique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il se montra hostile au coup d'Etat du 2 décembre, échoua comme candidat d'opposition, le 29 février 1852, au Corps législatif, dans la 4^e circonscription de l'Aisne, avec 4,004 voix, contre 20,068 à l'élus, M. Geoffroy de Villeneuve, candidat du gouvernement, et 2,750 à M. de Lostanges, voyagea quelque temps en France, particulièrement dans les Pyrénées, sur lesquelles il publia en 1853 un intéressant ouvrage, s'occupa toujours d'agriculture, obtint plusieurs médailles aux expositions régionales et forestières, et fut élu, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 4^e circonscription de l'Aisne, le 21 août 1863, au 2^e tour, en remplacement de M. Geoffroy de Villeneuve, décédé, par 16,213 voix (29,407 votants, 37,770 inscrits), contre 13,055 à M. Marsaux, candidat officiel. Il prit place au centre gauche dont il fut un des organisateurs, signa l'amendement des 45, proposa avec succès divers amendements sur les télégraphes, les postes, la réduction de la taille des soldats, la simplification des uniformes, la suppression du nombre des journaux, et parla sur l'agriculture, sur les traités de commerce, avec une bonne humeur originale qu'il ne craignait pas de pousser parfois jusqu'au calembour et qui lui valut une certaine célébrité. Réélu, le 21 mai 1869, par 21,125 voix (32,093 votants, 37,192 inscrits), contre 5,750 à M. Waddington, et 5,075 à M. de Montesquiou, il signa l'interpellation des 116, et vota contre la guerre de 1870. Le 8 février 1871, le département de l'Aisne l'envoya à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 11, par 57,166 voix (87,823 votants, 137,845 inscrits); il prit place au centre gauche et à la gauche républicaine,

fut président de la commission des postes et télégraphes, membre de la commission des comptes, se mêla, avec sa verve accoutumée, aux débats sur le volontariat d'un an, sur les allumettes, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les indemnités aux départements envahis, sur les nouveaux impôts, sur les jeux de bourse, proposa (10 mars 1871) un impôt de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé (rejeté par 374 voix contre 215), et vota avec la minorité républicaine, pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 29 février 1876, député de l'arrondissement de Château-Thierry, par 9,705 voix (11,637 votants, 16,725 inscrits), il reprit sa place au centre gauche, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 14,226 voix (14,459 votants, 16,983 inscrits), contre 4,129 à M. Pillo, il mourut au cours de cette législature, et fut remplacé, le 6 février 1881, par M. Lesguillier. On a de lui quelques brochures agricoles.

TILLET (GUILLAUME-LOUIS DU), député en 1789, né au château de Provins, près Montereau (Seine-et-Marne) le 29 février 1730, mort à Blunay-les-Mesles (Seine-et-Marne) le 22 décembre 1794, d'une vieille famille de magistrats, fit ses humanités chez les Oratoriens du séminaire de Saint-Magloire à Paris, et fut pourvu du riche prieuré de Tornac. Grand vicaire du diocèse de Châlons, doyen de l'église collégiale de Sainte-Quirial de Provins, il fut nommé évêque d'Orange le 21 mai 1774; ce fut le premier évêque nommé par Louis XVI. Tout dévoué à son diocèse et très charitable, il refusa les évêchés de Mans et de Grenoble. Élu, le 28 mars 1783, député du clergé aux États-Généraux par la principauté d'Orange, il s'y montra très réservé, et donna sa démission le 29 octobre 1789, en faveur de l'abbé Poule, prévôt de son chapitre. Bien qu'il lui en coûtât de quitter son diocèse, il dut se retirer dans sa terre de Blunay (septembre 1790); de là il fit don à la ville d'Orange des arérages de son traitement. Lorsqu'il apprit l'exécution de Louis XVI, il ne put se décider à gagner la Suisse, fut arrêté le 9 octobre 1793, et enfermé dans la prison de Provins. Transféré à Melun, puis à Fontainebleau, ramené à Provins, il fut atteint d'une ophthalmie assez grave, et demanda à être conduit dans un hôpital ou dans son château de Blunay; il fut remis en liberté le 27 septembre 1794, et mourut deux mois après.

TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE (PROSPER-ABREYILLE, CHEVALIER DE MACTOUR, MARON DE), député de 1812 à 1816, représentant du peuple en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1859, né à Abbeville (Somme) le 4 décembre 1789, mort à Paris le 8 décembre 1859, s'engagea en 1809, fit les campagnes d'Autriche, de Russie et de Saxe, et fut maintenu à l'activité comme capitaine sous la Restauration. Adopté en 1816 par son oncle maternel, le général comte de Clermont-Tonnerre, il donna sa démission en 1818, s'occupa d'agriculture et de sciences naturelles, et devint président de la Société linnéenne du Nord. Élu, le 9 juillet 1842, député du 1^{er} collège de la Somme, par 267 voix

(527 votants, 663 inscrits), contre 256 à M. Renouard, il prit place à l'opposition de droite, et vota contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions libérales. Il ne se représenta pas aux élections générales du 1^{er} août 1816, mais il fut élu, le 23 avril 1818, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 11, par 133,118 voix, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau et pour l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il devint, après le coup d'Etat, candidat du gouvernement au Corps législatif et fut élu, comme tel, dans la 2^e circonscription de la Somme, le 29 février 1852, par 25,279 voix (25,587 votants, 36,012 inscrits), et le 22 juin 1857, par 17,118 voix (17,338 votants, 28,987 inscrits). Il ne cessa de siéger dans la majorité dévouée aux institutions impériales, mourut au cours de la législature, et fut remplacé, le 8 janvier 1860, par M. de Riencourt.

TILLY (JACQUES-LOUIS-FRANÇOIS DELAISTRE, COMTE DE) représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Semur (Côte-d'Or) le 15 août 1749, mort à Paris le 19 janvier 1822, suivit la carrière militaire, adhéra aux idées de la Révolution, et parvint en 1792 au grade de colonel de dragons. Aide-de-camp de Dumouriez, il fut investi par lui (1793) du commandement de Gertruydenberg, défendit bravement cette place contre l'ennemi, et, après avoir capitulé sur l'ordre exprès de Dumouriez, fut envoyé, comme général en chef, à l'armée des côtes de Cherbourg (novembre 1793). En 1794, il passa comme divisionnaire à l'armée du Nord, puis à celle de Sambre-et-Meuse, fut gouverneur de Bruxelles en 1796, et revint à l'armée de l'Ouest, qu'il commanda en chef pendant seize mois. M. de Tilly, grand officier de la Légion d'honneur le 11 septembre au XII, prit part, sous l'Empire, aux guerres d'Autriche, de Prusse, de Pologne et d'Espagne. Chevalier de l'Empire le 4 novembre 1813, il adhéra à la déchéance de Napoléon, et fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis. Aux Cent-Jours, il se rallia à l'empereur, présida le grand collège électoral du Calvados, et fut élu, le 12 mai 1815, représentant de ce collège par 35 voix (68 votants). Il ne parut jamais à la tribune et rentra dans la vie privée après la session. Le 4 septembre 1815, il fut admis à la retraite comme général de division.

TILLY (CHARLES-HENRI-AJUTOR, COMTE DE), député de 1830 à 1831, de 1834 à 1842 et pair de France, né à Caen (Calvados) le 26 octobre 1775, mort à Paris le 22 avril 1855, « fils de très haut et très puissant seigneur François-Hilaire de Tilly, marquis de Bluru, Jéufosse, Port-de-Ville et autres lieux, enseigne des gardes du corps du roi, comte de Villeroy, et de très haute et puissante dame Anne-Cécile-Adélaïde Lo Viconte de Villey », ne prit aucune part aux événements de la Révolution. En l'an VIII, il devint maire de Villers-Bocage, fonctions qu'il occupa pendant 25 ans. Élu, le 3 juillet 1830, député du grand collège du Calvados, par 292 voix (525 votants, 600 inscrits), il siégea dans l'opposition légitimiste, et ne se représenta

pas aux élections générales de 1831. Mais il se rallia bientôt au gouvernement de Juillet, et devint conseiller d'arrondissement et conseiller général de Caen. Réélu député du 2^e collège du Calvados (Caen), le 21 juin 1834, par 191 voix (312 votants, 410 inscrits), contre 128 à M. de Montlivault; le 4 novembre 1837, par 238 voix (393 votants, 519 inscrits), contre 115 à M. de Magneville; le 2 mars 1839, par 243 voix (473 votants), il prit place parmi les ministériels, approuva les lois de septembre et de disjonction et l'Adresse de 1839, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Non réélu en 1842, il fut nommé pair de France le 19 avril 1843, siégea dans la majorité favorable à Guizot, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

TINGUY (CHARLES-LOUIS, MARQUIS DE), représentant en 1815 et en 1849, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 novembre 1813, mort au château de Nesmy (Vendée) le 13 janvier 1881, d'une vieille famille bretonne, entra de bonne heure dans la politique militante et fit, comme royaliste, une active opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Soucieux d'allier le droit divin aux idées de progrès et de liberté, il fonda dans ce but à la Roche-sur-Yon le journal le *Publicateur de la Vendée*. Après la révolution de février, M. de Tinguy fut élu (23 avril) représentant de la Vendée à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 9, par 39,870 voix (86,221 votants, 104,486 inscrits). Il siégea à droite, fit partie du comité des cultes, et vota avec les conservateurs-monarchistes, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail. Absent le jour du scrutin sur l'ensemble de la Constitution (4 novembre 1848), il écrivit le lendemain au *Monteur* que, présent, il eût voté contre une œuvre « illogique et illibérale ». Il se prononça ensuite pour la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Le 13 mai 1849, le même département renvoya M. de Tinguy à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 49,066 voix (61,522 votants, 103,432 inscrits). Il s'associa, dans les rangs de la majorité, à toutes les mesures répressives et restrictives qui furent adoptées au cours de la session et attachas son nom à un amendement resté célèbre, qu'il présenta dans la discussion de la loi sur la presse, de concert avec M. de Labouliè; c'est en vertu de cet amendement, adopté par 513 voix contre 281, le 9 juillet 1850, que tous les articles de discussions politiques, philosophiques ou religieuses, insérés dans un journal, durent être signés. M. de Tinguy ne se rallia pas au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et n'appartint pas à d'autres assemblées.

TIRARD (PIERRE-EMMANUEL), représentant en 1871, député de 1876 à 1888, ministre, membre du Sénat, né à Genève (Suisse) le 27 septembre 1827, d'une famille française originaire de l'Isère, fit ses études à l'Université de Genève, vint à Paris à 19 ans, et entra dans l'administration des ponts et chaussées, aux bureaux de navigation de la Seine; il quitta cet emploi en 1851, créa une maison pour l'exportation de la bijouterie et de l'orfèvrerie

fit partie (1868) du conseil des prudhommes, acquit une certaine influence politique dans son arrondissement, et soutint avec succès, aux élections de 1869, dans les réunions publiques, la candidature de M. Bancel contre celle de M. Emile Ollivier. Nommé maire provisoire du 11^e arrondissement à la révolution du 4 septembre, confirmé dans ces fonctions par le scrutin du 5 novembre suivant, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 38^e sur 43, par 75,207 voix (328,970 votants, 547,853 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche, et vota contre la paix. Lors de l'insurrection du 18 mars, il tenta, à sa mairie, d'organiser la résistance contre le comité central, fut désigné par la réunion des maires de Paris comme l'un des trois membres de la commission chargés de maintenir l'ordre, demanda (21 mars) à l'Assemblée de Versailles de décréter au plus vite les élections municipales, accepta, devant le mauvais vouloir de l'Assemblée, la date du 26 fixée par le comité central, fut élu, à cette date, membre de la Commune pour le 11^e arrondissement par 6,386 voix, protesta, dès la première réunion, contre les actes et motions du comité central, et se démit, le 29, d'un mandat qui « devait être exclusivement municipal, mais qui paraissait devoir s'étendre fort au delà dans le domaine politique. » A l'Assemblée, où il reprit sa place, il eut à répondre, à plusieurs reprises, contre des attaques sur son attitude pendant la Commune, parla avec compétence sur les 6 hénaques des traités de commerce, sur l'élection des juges consulaires, contre les tarifs des douanes, contre l'impôt sur les matières premières, sur le budget, sur la loi électorale, fit partie de plusieurs commissions, fut blessé en duel (juillet 1872) par M. François Aubert, rédacteur au *Caudois*, et vota contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député du 1^{er} arrondissement de la Seine, par 8,761 voix (12,202 votants, 17,702 inscrits), contre 3,131 à M. de Plœuc, il reprit sa place à gauche, demanda, sans insister, la suppression de l'ambassade du Vatican, parla sur la réforme judiciaire en Egypte, fut membre de la commission du budget, rapporteur du budget des Beaux-Arts, vota l'amnistie partielle, la suppression de l'annoncier militaire, et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,301 voix (12,551 votants, 15,493 inscrits), contre 1,871 à M. Jacomy, il fit partie du comité de résistance des gauches, soutint le cabinet Dufaure, fut rapporteur du budget des Beaux-Arts, membre et président de la commission du tarif des douanes, accepta (4 mars 1879) le ministère de l'Agriculture et du Commerce dans le cabinet Waddington modifié, et le conserva dans le premier cabinet Freycinet (28 décembre suivant), et dans le premier cabinet Ferry (23 septembre 1880). En cette qualité, il soutint, en juin 1880, à la tribune, et au nom du gouvernement, la proposition d'amnistie partielle, et quitta le pouvoir, avec ses collègues du cabinet, le 10 novembre 1881; il avait été réélu député dans sa circonscription, le 21 août précédent, par 6,013 voix (11,155 votants, 15,429 inscrits), contre 3,990 à M. Yves Guyot, 269 à M. Despatys et 191 à

M. Letailleur. Il reprit sa place à gauche, et, à la chute du ministère Gambetta, fut rappelé, dans le second ministère Freycinet, au ministère du Commerce (30 janvier 1882). Il intervint dans le débat sur la mairie centrale (21 juillet), défendit, au Sénat (août), le projet de loi sur les syndicats professionnels, et, lors de l'éclosion du cabinet sur les affaires d'Egypte, resta dans le ministère Ducloux avec le portefeuille des Finances (7 août 1882). Il refusa de conserver dans le budget, préparé par son prédécesseur M. Léon Say, la consolidation d'une partie de la dette flottante en rente amortissable au moyen des cautionnements des fonctionnaires, et la convention projetée avec la compagnie d'Orléans pour le remboursement anticipé à l'Etat des garanties d'intérêts, et fut maintenu dans l'éphémère cabinet Fallières (20 janvier-21 février 1883), et dans le second cabinet Ferry qui le remplaça. Le 14 juin suivant, il déposa un projet instituant une sorte d'assurance mutuelle entre les caisses d'épargne, émit, en 3 0/0 amortissable, un emprunt de 350 millions (12 février 1881, conclut (avril) avec un syndicat de banquiers la conversion de la dette tunisienne, et fit voter, lors de la discussion du budget de 1885 (décembre 1884) l'article de la loi des recettes réglant l'impôt dû par les associations et congrégations religieuses. La chute du cabinet Ferry, après l'affaire de Lang-Son (30 mars 1885), amena la retraite de M. Tirard, qui, le 23 juin 1883, avait été élu sénateur inamovible par le Sénat (157 voix sur 133 votants et 23 bulletins blancs), en remplacement de M. de Laboulaye, décédé. En juin 1885, il proposa sans succès l'admission temporaire des sucres étrangers, fut rapporteur (juin 1887) du projet de loi relevant les taux légaux des betteraves prises en charge, fut nommé président de la commission supérieure du contrôle de l'Exposition universelle de 1889, et, à la chute de M. Grévy, fut chargé par le nouveau président de la République, M. Carnot, de former un cabinet (12 décembre 1887), dans lequel il prit la présidence du conseil et le portefeuille des Finances. Il fit repousser par la Chambre (février 1888) l'urgence sur une proposition de M. Sans-Loroy tendant à l'élection d'une commission parlementaire pour étudier le renouvellement du privilège de la Banque de France en 1897, attaqua le projet de la commission du budget relatif à la suppression de l'impôt des boissons, vit rejeter, à égalité de voix, une demande de crédits pour le Tonkin, mais obtint, le lendemain, à une majorité de 8 voix seulement, le vote du crédit, posa la question de cabinet sur le vote des fonds secrets qui furent accordés par 218 voix contre 229, s'engagea (20 mars), au cours d'une interpellation de M. de Cassagnac, à traduire le général Boulanger devant un conseil d'enquête en raison de ses manifestes électoraux, et tomba du pouvoir (30 mars 1888), pour s'être opposé, « de la façon la plus nette et la plus énergique », à la proposition d'urgence sur la révision de la Constitution. Le cabinet Floquet, qui le remplaça, étant tombé lui-même, sur la même question, le 22 février 1889, mais pour l'avoir soulevée, M. Tirard fut encore chargé de composer un nouveau cabinet, dans lequel il conserva, avec la présidence du conseil, le portefeuille du Commerce et de l'Industrie (22 février 1889). M. Tirard a donné ses soins à l'exécution des mesures déjà prises à l'égard du général Boulanger, et à l'ouverture de l'Exposition universelle de 1889, et s'est

prononcée, sans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulangier.

TIRCUI. — Voy. CORCELLES (DE).

TIRION (ARSENÉ-JOSEPH-GENEVÈVE), député de 1834 à 1837, né à Laon (Aisne) le 15 avril 1789, mort à Dole (Jura) le 7 août 1854, était inspecteur de l'enregistrement et des domaines, lorsqu'il fut élu, avec l'appui du gouvernement de Louis-Philippe, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège du Jura (Dole) par 113 voix (210 votants, 263 inscrits), contre 66 à M. Garnier et 39 au général Bachelu. Il siégea au centre parmi les partisans du « Juste milieu », et quitta la vie politique aux élections de 1837.

TIRLET (LOUIS, VICOMTE), député de 1827 à 1837, et pair de France, né à Moirémont (Marne) le 14 mars 1771, mort à Fontaine (Marne) le 29 novembre 1841, « fils de M. Charles Tirlet et de Jeanne Jourdain son épouse », partit comme volontaire en 1791, se battit à Valmy, devint aspirant d'artillerie, entra à l'École de Châlons, et fut élu par ses camarades capitaine aux canonniers de la Marne. Attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse, il dirigea en 1794, le service des pontonniers, fut cité à l'ordre du jour et complimenté par Jourdan, prit part au passage du Rhin en 1796, fit partie de l'expédition d'Égypte où il servit sous les ordres d'Andréossy, se trouva aux côtés de Kléber quand ce général fut blessé à l'assaut d'Alexandrie, et, à la bataille d'Héliopolis, commanda l'artillerie de la gauche. Colonel en 1799, et chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Orient, il rentra en France avec Menon, commanda, en 1801, le 8^e régiment d'artillerie à pied et fut promu général de brigade en 1803. Grand-officier de la Légion d'honneur (19 fév. an XII), il prit part aux campagnes de 1805 et de 1806, où il commanda l'artillerie du 2^e corps, et à celle de 1809, à la tête de l'artillerie du 11^e corps. Créé baron de l'Empire le 25 mars 1810, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, assista à la bataille des Arapiles où ses habiles dispositions arrêtèrent la poursuite des Anglais, commanda l'artillerie à Vittoria, et se distingua à la défense des faubourgs de Toulouse. Nommé inspecteur général d'artillerie et commandeur de Saint-Louis, il fut, pendant les Cent-Jours, à la tête de l'artillerie du 2^e corps d'observation, sous les ordres du maréchal Bruno, entra en 1818 au comité de l'arme, et, lors de la guerre d'Espagne en 1823, fut appelé au commandement supérieur de l'artillerie. Élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège de la Marne, par 115 voix (207 votants, 299 inscrits), et réélu, le 10 juillet 1830, par 214 voix (223 votants), il siégea parmi les indépendants, ne prit la parole que dans les discussions militaires, et signa l'Adresse des 221. Réélu ensuite dans le 5^e collège de la Marne (Sainte-Menehould), le 5 juillet 1831, par 118 voix (160 votants, 193 inscrits), contre 39 à M. Barrois, et, le 21 juin 1834, par 131 voix (155 votants, 180 inscrits), il prit place dans la majorité et fut nommé pair de France le 3 octobre 1837. Rapporteur du budget extraordinaire des travaux publics en 1841, il préconisa la suppression des petites places de guerre et la création de vastes enceintes forti-

fiées ou camps retranchés, système qui a été adopté depuis et vulgarisé par le général Brialmont. Grand-officier de la Légion d'honneur (1844).

TIRLET (LOUIS-EUGÈNE, VICOMTE), représentant en 1849, né à Paris le 23 octobre 1817, mort à Paris le 11 janvier 1874, fils du précédent, appartint à l'administration sous le règne de Louis-Philippe, comme sous-préfet des Ardennes. D'opinions conservatrices, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Marne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 48,182 voix (78,836 votants, 105,295 inscrits). Il siégea à droite et vota avec la majorité monarchiste, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Patiou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique du coup d'État, et réunit, le 29 février 1852, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Marne, 1,018 voix contre 25,837 au candidat officiel, élu, M. Godard, et 28 à M. Deconvenance. M. Tirlet ne se représenta plus.

TISSERAND (LOUIS), député de 1831 à 1833, né à Sarrebourg (Meurthe) le 19 février 1819, mort le 4 mars 1883, fut nommé, en 1863, percepteur du 3^e arrondissement de Clermont. Il quitta ce poste en 1830, et se présenta, l'année d'après, comme candidat républicain à la Chambre des députés dans la 1^{re} circonscription de Clermont-Ferrand; quoique n'ayant pu, pour cause de maladie, soutenir lui-même sa candidature, il fut élu député, le 21 août 1831, par 7,944 voix (14,853 votants, 24,421 inscrits), contre 6,369 à M. Bardoux, député sortant. M. Tisserand siégea à la gauche radicale, avec laquelle il vota jusqu'à l'époque de son décès (mars 1833). Il fut remplacé, le 8 avril suivant, par M. Gaillard.

TITOT (FRÉDÉRIC), représentant en 1871, né à Paris le 5 juin 1811, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 12 février 1888, était établi comme manufacturier à Ensisheim (Haut-Rhin). Élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 11, par 48,559 voix (71,123 votants, 123,622 inscrits), il se rendit à Bordeaux, vota contre les préliminaires de paix, et donna sa démission aussitôt après, comme ses collègues des départements annexés.

TIXEODOR (FRANÇOIS-XAVIER-HYACINTHE-ANTOINE-VALÉRIE), député en 1789, né à Prades (Pyrénées-Orientales) le 16 octobre 1744, mort à une date inconnue, était juge de la viguerie de Conflans, quand il fut élu, le 27 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la province de Roussillon. Adjoint au doyen des communes, il prêta le serment du Jeu de paume, et fit partie du comité de commerce et d'agriculture. Il quitta la vie politique après la session, et devint conseiller général après le 18 brumaire.

TIXIER (MICHEL-FÉLIX), député de 1839 à 1842, représentant en 1843 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né aux Salles-la-Vauguyon (Haute-Vienne) le 16 février 1796, mort à Saint-Mathieu (Haute-Vienne) le 17 janvier 1864, fit son droit à Poitiers, y obtint le diplôme de licencié (1815), et se fit inscrire au barreau de Limoges. Il se distingua dans sa profession, devint bâtonnier, et appartint, sous Louis-Philippe, à l'opposition modérée. Le

2 mars 1833, il fut élu député du 5^e collège de la Haute-Vienne (Rochechouart), par 127 voix (241 votants). Il siégea à gauche et vota généralement contre les ministres. Non réélu aux élections générales du 9 juillet 1842, avec 121 voix contre 164 à l'élu, M. Edmond Blanc, il échoua encore, le 1^{er} août 1846, avec 128 voix contre 170 au député sortant réélu. La révolution de 1848 rejeta M. Tixier dans les rangs du parti conservateur. Envoyé à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, par le département de la Haute-Vienne, le 6^e sur 8, par 28,802 voix (61,130 votants, 82,272 inscrits), il vota constamment avec la droite, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Rataou, contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition romaine. Non réélu, le 13 mai 1849, à la Législative, il y entra, comme représentant de la Haute-Vienne, le 8 juillet 1849, après l'option de Michel (de Bourges) pour le Cher, avec 19,268 voix (36,327 votants, 79,275 inscrits), contre 16,792 à M. Dupont de Bassac, ancien représentant; il fit partie de la majorité monarchiste, vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour les lois de répression, se rallia à la politique de L.-N. Bonaparte, et, partisan du coup d'Etat, accepta de faire partie de la Commission consultative. Quelques semaines après, il fut élu (29 février 1852), avec l'appui du gouvernement, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Vienne, par 24,543 voix (25,112 votants, 42,535 inscrits), contre 230 à M. Pillier. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, opina jusqu'en 1857 avec la majorité dynastique, renonça alors à la politique pour rentrer au barreau de Limoges et mourut en 1864. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général de la Haute-Vienne.

TIXIER DE LA CHAPELLE (LÉONARD-ANDRÉ), député de 1815 à 1816 et de 1824 à 1827. Né à Guéret (Creuse) le 18 juillet 1765, mort en 1832, était juge de paix du canton de Pontarion et conseiller général, lorsqu'il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Creuse, par 95 voix (153 votants, 204 inscrits). Il prit place dans la majorité de la Chambre introuvable avec laquelle il vota, et demanda le cumul du traitement pour les gens de lettres seulement. Après avoir échoué, le 9 mai 1822, dans le 2^e arrondissement électoral de la Creuse (Aubusson), avec 72 voix contre 97 à l'élu, M. Aubusson de Soubrebois, il fut élu député de ce dernier collège, le 25 février 1824, par 112 voix (161 votants, 208 inscrits), contre 28 à M. Barallon. Il siégea parmi les ministériels et ne se représenta pas aux élections de 1827.

TIXIER-LACHASSAGNE (JOSEPH-CHARLES), député de 1831 à 1834, né à Bourgneuf (Creuse) le 14 juin 1795, mort à Limoges (Haute-Vienne) le 19 février 1869, étudia le droit et entra dans la magistrature. Substitua au tribunal civil de Limoges (1815), conseiller auditeur à la cour de Limoges (1819), substitua au procureur général (1825), conseiller (1829), il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3^e collège de la Creuse (Bourgneuf), par 114 voix (145 votants, 151 inscrits), contre 23 à M. Rouchon; il appartint à la majorité conservatrice, fut promu président de chambre (1832), et obtint sa réélection comme

député, le 19 mars 1833, par 91 voix (117 votants, 150 inscrits). Non réélu aux élections générales de 1834, il se consacra à ses fonctions de magistrat. Premier président à la même cour (1837), il fut admis à la retraite, en cette dernière qualité, le 5 octobre 1864. Commandeur de la Légion d'honneur.

TOCHON (JOSEPH-FRANÇOIS), député de 1815 à 1816, né au château de Mez près d'Ancecy (Savoie) le 4 novembre 1772, mort à Paris le 19 août 1820, fils d'un magistrat, fut reçu docteur en droit à l'Université de Turin (1792). Lors de la réunion de la Savoie à la France, il dut prendre du service, fut employé à l'état-major de l'armée des Alpes, se distingua à Saorgio et à Loano, obtint le grade de capitaine et entra dans ses foyers en 1797. L'année suivante, étant aux eaux d'Aix, la découverte de quelques vieilles médailles lui révéla sa véritable vocation. Il voyagea alors en Italie, réunit une belle collection de bronzes, de médailles, de poteries anciennes, et retourna en France en 1800. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Mont-Blanc, par 59 voix (109 votants, 158 inscrits), il siégea silencieusement dans la majorité de la Chambre introuvable, et cessa de siéger à la fin de novembre, quand la Savoie fut élevée à la France. Membre, en 1816, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de Guingueré, il vendit l'année suivante ses collections à l'Etat qui les fit entrer au Musée du Louvre. Il était membre non résident de l'Académie de Turin, et membre de l'Académie celtique, devenue depuis la Société des antiquaires de France. On a de lui : *Dissertation sur l'inscription grecque d'un vase trouvé à Tarente et sur les pierres antiques qui servaient de cachet aux médecins oculistes* (Paris, 1816); *Recherches sur les médailles des noms ou préfectures de l'Égypte* (Paris, 1812), divers autres mémoires de numismatique et des articles dans la *Biographie universelle*.

TOCQUEVILLE (HERVÉ-LOUIS-FRANÇOIS-JEAN-BOYSAVENTURE CLÉREL, COMTE DE), pair de France, né à Menou (Nièvre) le 3 août 1772, mort à Clairoix (Oise) le 9 juin 1856, « fils de haut et puissant seigneur messire Bernard-Bonaventure Clérel, chevalier seigneur comte de Tocqueville, Anville et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, major du régiment du commissaire général de la cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Catherine-Antoinette de Damas », appartenait à une ancienne famille de la Normandie. Il suivit d'abord la carrière militaire, servit comme sous-lieutenant au régiment de Vexin, et comme soldat dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il quitta la France pendant la période révolutionnaire, fut maire d'un village de Seine-et-Oise sous l'Empire, et accepta des Bourbons, lors de la première Restauration, la préfecture de Maine-et-Loire (22 juin 1814). Destitué aux Cent-Jours, il fut nommé, le 12 juillet suivant, préfet de l'Oise; dans ce poste il s'honora, en refusant de livrer aux exigences d'un général prussien les registres où se trouvaient les noms des adhérents à l'Acte additionnel des Cent-Jours. Cette attitude déplut aux ultra-royalistes, et M. de Tocqueville fut transféré dans le département de la Côte d'Or (31 janvier 1816). Il administra ensuite les départements de la Moselle (19 février 1817), de la Somme (27 juin 1823) et de Seine-et-Oise (11 juin 1825-1827). Charles X le nomma gentilhomme de sa chambre et pair

de Franco (5 novembre 1827). Il prit plusieurs fois la parole à la Chambre haute, dont il fut exclu en 1830, en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Aigle rouge de Prusse et du Lion de Bavière, gentilhomme honoraire de la Chambre du roi. On a de lui : *De la Charte provinciale* (1829); *Pétition aux deux Chambres, relative à Mme la duchesse de Berry* (1832); *De crédit agricole* (1838); *Histoire philosophique du règne de Louis XV* (1846), etc.

TOCQUEVILLE (ALEXIS-CHARLES-HENRI CLÉREL DE), député de 1830 à 1848, représentant en 1818 et en 1819, et ministre, né à Verneuil (Seine-et-Oise) le 29 juillet 1805, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 16 avril 1859, fils du précédent, passa son enfance au château de Verneuil, près de Mantes. Ses études terminées au collège de Metz, il se rendit à Paris (1823) pour y étudier le droit, se fit recevoir licencié (1826), et voyagea en Italie et en Sicile. Nommé, le 5 avril 1827, juge auditeur au tribunal de Versailles, il se lia d'une étroite amitié avec un jeune substitut, M. Gustave de Beaumont, qu'il associa à ses travaux et à ses recherches historiques. Il se déclara contre le ministère Polignac, prêta serment à la monarchie de juillet, et, peu après, obtint du ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet, d'être envoyé avec M. de Beaumont aux États-Unis pour y étudier la question pénitentiaire. Son séjour en Amérique dura une année (2 avril 1831-mars 1832). De retour en France, les deux voyageurs publièrent en commun le résultat de leur mission officielle sous ce titre : *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application* (1832). Cet important travail fut couronné par l'Académie française. Peu après, M. de Beaumont ayant été destitué pour avoir refusé de prendre la parole dans l'affaire de la baronne de Feuchères, M. de Tocqueville saisit cette occasion pour donner sa démission et renoncer à une carrière qui était peu dans ses goûts (21 mai). Il se fit inscrire sur le tableau de l'ordre des avocats, plaida quelques causes, notamment celle de M. de Kergrist, compromis dans l'affaire légitimiste du *Carlo-Alberto*, voyagea en Angleterre, et se livra, de 1832 à 1834, à la composition de l'ouvrage la *Démocratie en Amérique*, qui devait fonder sa réputation et dont le succès fut très vif. Couronné par l'Académie, hautement loué par Royer-Collard qui déclara que « rien de pareil n'avait paru depuis Montesquieu », ce livre valut à son auteur l'accueil le plus flatteur de la part de la société anglaise et irlandaise et les cercles aristocratiques de Londres comme les meetings populaires se disputèrent sa présence. Tocqueville épousa (octobre 1835) une jeune Anglaise, miss Motley. Chevalier de la Légion d'honneur le 6 juin 1837, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (6 janvier 1838), il s'était présenté pour la première fois à la députation le 4 novembre 1837, dans le 4^e collège de la Manche (Valognes) ; il y obtint 200 voix contre 245 à M. Le Marois, élu. Il fut plus heureux le 2 mars 1839 ; élu député de Valognes par 317 voix (560 votants, 649 inscrits), contre 241 à M. Le Marois, député sortant (il avait repoussé l'appui du ministère Molé), il prit à la Chambre une attitude indépendante, et se mêla activement aux travaux parlementaires, « où sa parole élégante, élevée, nourrie, dit un historien, avait quelque chose d'un peu tendre, laborieux et terne. » Ses rapports sur l'abolition de l'esclavage dans les co-

lonies (1839), sur l'organisation et la réforme des prisons (1840) furent très remarqués. Chargé, par la commission compétente, d'examiner la situation de l'Algérie, il visita cette colonie à deux reprises (1841 et 1846), et posa dans son rapport des principes nouveaux en matière de colonisation. Réélu, le 9 juillet 1842, par 465 voix (614 votants, 711 inscrits), contre 177 à M. Le Marois, il combattit, lors de la discussion de la loi de régence (13 août 1842), le système présenté par le gouvernement. En 1843, il inséra dans le *Siècle* plusieurs articles favorables à l'abolition de l'esclavage, et se déclara aussi pour la liberté de l'enseignement (1844) et pour le système du libre-échange. Fondateur d'un nouveau journal, le *Commerce*, destiné à être l'organe de l'opposition indépendante qu'il rêvait, il obtint encore sa réélection, le 1^{er} août 1846, par 409 voix (495 votants, 779 inscrits), contre 70 à M. Le Marois. Il n'hésita plus à se déclarer nettement contre le ministère Guizot, et, dans un discours du 27 janvier 1848, il prononça ces paroles : « On prétend qu'il n'y a point de péril parce qu'il n'y a point d'ennemi. Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez. Sans doute le désordre n'est point dans les faits ; mais il est entré profondément dans les esprits... Est-ce que vous ne sentez pas, par une sorte d'intuition instinctive, que le sol tremble de nouveau en Europe ? Est-ce que vous n'apercevez pas, qu'on dirait, un vent de révolution qui est dans l'air ? Ce vent, on ne sait où il naît, d'où il vient, ni croyez-le bien, qui il enlève. Et c'est dans de pareils temps que vous restez calmes en présence de la dégradation des mœurs publiques ! Les prévisions de l'orateur furent bientôt justifiées, et M. de Tocqueville fut envoyé, le 23 avril 1848, à l'Assemblée constituante par le département de la Manche, le 3^e sur 13, par 110,764 voix. Il travailla à entourer la République d'institutions conservatrices, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota presque constamment avec la droite, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc ; et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie, etc. Il fit aussi partie du comité de constitution, attaqua les doctrines socialistes, parla avec chaleur contre l'amendement Grévy, adjurant l'Assemblée de ne pas se méfier du peuple et de s'en rapporter pleinement à lui pour le choix d'un président de la République, et se prononça pour les deux Chambres, et pour la nomination du président de la République par le vote à deux degrés. Le général Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, le chargea de représenter la France à la conférence diplomatique de Bruxelles, convoquée pour le règlement des affaires d'Italie. Tocqueville combattit la candidature présidentielle de L.-N. Bonaparte, mais il renouça presque aussitôt à toute opposition systématique ; car, après avoir été réélu, le 13 mai 1849, le 1^{er} sur 13, par 82,404 voix (91,481 votants, 163,192 inscrits), représentant de la Manche à l'Assemblée législative, qui le choisit pour un de ses vice-présidents (1^{er} juin), il accepta, dans le cabinet Odilon Barrot et Dufaure (3 juin), le portefeuille des Affaires étrangères. Ce fut pendant son passage au pouvoir qu'eurent lieu le siège et la prise de Rome. Cette campagne lui donna beaucoup de soucis : « Ce malheureux gouvernement de prêtres, écrivait-

il à Lamoricière le 9 octobre 1819, a un appétit de vengeance politique dont vous ne pouvez vous faire une idée, et je crains bien que Corcelles qui était excellent quand il fallait prier le pape, ne vaille plus rien maintenant qu'il faut lui résister. » Il avait pris part aux débats que souleva cette grave question et envoyé aux conférences de Gaète MM. de Corcelles et de Rayneval, en les chargeant de poursuivre ce triple but : « Etablir en Italie la juste influence qui était due à la France, rendre au pape l'indépendance nécessaire au gouvernement des nations catholiques, et obtenir pour les Etats romains des réformes et des institutions sérieuses. » Mais le cabinet ayant donné sa démission (30 octobre 1819) après la lettre de L.-N. Bonaparte à M. Edgar Ney, M. de Tocqueville fut remplacé aux Affaires étrangères par M. de Rayneval. Il alla passer une partie de l'hiver en Italie pour rétablir sa santé altérée, et, de retour à l'Assemblée, continua de voter avec la droite, mais en se séparant de plus en plus de la politique de l'Élysée. A cette époque, il se prononça contre l'application en Algérie du régime militaire, appuya la révision de la Constitution, se déclara contre le coup d'Etat, et fut du nombre des protestataires qui se réunirent à la mairie du 10^e arrondissement. Arrêté et conduit à Vincennes, il fut relâché peu après et rentra complètement dans la vie privée, refusant même de siéger dans le conseil général de la Manche, dont il faisait partie. Il se rendit en Italie, puis en Allemagne, et écrivit la première partie de *L'ancien régime et la Révolution* (1856). Il travaillait à la seconde partie, lorsque la maladie l'obligea de se rendre à Cannes, où il mourut (1859), honoré de tous les partis pour la droiture et l'aménité de son caractère. Il était membre de l'Académie française depuis le 23 décembre 1841. Outre les ouvrages cités, on a de lui : divers mémoires, rapports et lettres, publiés à part ; *une Histoire philosophique du règne de Louis XV* (1846) ; *le Droit au travail* (1848) ; *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI depuis son avènement à la couronne jusqu'à la séance royale du 23 juin 1789* (1850), etc.

TOCQUEVILLE (FRANÇOIS-HIPPOLYTE CLÉREL, COMTE DE), représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1877, né à Paris le 1^{er} novembre 1797, mort à Paris le 18 mai 1877, frère du précédent, servit dans l'armée de 1818 à 1830 ; il était capitaine aux dragons de la garde royale, quand il donna sa démission, après les journées de juillet, et s'occupa d'agriculture. Conseiller général de la Manche, président de la société d'agriculture, maire de Beaumont, il publia plusieurs brochures parmi lesquelles : *Sur les moyens de remédier à la mendicité et au vagabondage* (1849), *Mémoire sur l'amélioration des chevaux normands* (1842). Il se tint à l'écart de la politique sous l'empire, et se rallia après 1870 à la République conservatrice. Dans une lettre adressée à M. Ferré des Ferris (juin 1871), il se déclara ouvertement hostile aux tentatives de restauration monarchique : « Convaincu, écrivait-il, que l'établissement définitif de la République peut seul nous sauver de l'anarchie, je voudrais, s'il était possible, voir la France entière le demander avec moi... Je ne puis oublier qu'Alexis de Tocqueville était mon frère... et que cette ombre chère me désavouerait si, dans l'occasion présente, alors que la République existe, je ne concourais de tous mes efforts à affermir une institution qu'il nous apprend à regarder comme éminemment tutélaire et

à laquelle se trouve, j'oserais le dire, indissolublement attaché le nom que je porte. » Lors de l'élection complémentaire du 9 juillet 1871, pour donner un remplaçant au prince de Joinville, qui avait opté pour la Haute-Marne, M. de Tocqueville fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, par 33,320 voix (67,216 votants, 149,202 inscrits), contre 27,530 à M. Malicorne. Il se fit inscrire au centre gauche et à la gauche républicaine, fut élu, le 8 octobre suivant, conseiller général de la Manche pour le canton de Beaumont, et vota, à l'Assemblée, pour la dissolution, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il saisit (3 octobre 1872, 2 octobre 1873), comme président des concours de la société d'agriculture de Cherbourg, les occasions qui lui furent offertes de réclamer l'affermissement des institutions républicaines, fut révoqué de ses fonctions de maire le 23 février 1874, et, lors de la discussion des lois constitutionnelles (25 février 1875), parla en faveur de l'établissement définitif de la République « dans ce pays fatigué de trop de dynasties. » Le 15 décembre 1875, l'Assemblée nationale le nomma sénateur inamovible, le 58^e sur 75, par 310 voix (676 votants). Au Sénat comme à la Chambre, M. de Tocqueville siégea parmi les républicains conservateurs. Il succomba aux suites d'une attaque de paralysie, et fut remplacé, le 15 novembre 1877, comme sénateur à vie, par le comte de Greffulhe.

TOCQUEVILLE (RENÉ CLÉREL, VICOMTE DE), député de 1876 à 1877, né au Pecq (Seine-et-Oise) le 1^{er} septembre 1831, neveu du précédent, s'engagea en 1854 aux chasseurs d'Afrique, fit la campagne d'Afrique, puis celle d'Italie comme porte-guidon du maréchal de Mac-Mahon, fut attaché à l'expédition de Chine comme officier de cavalerie à l'état-major du général Cousin-Montauban, et à celle de Cochinchine comme aide-de-camp de l'amiral Charner. Capitaine aux guides en 1863, il donna sa démission, et se porta sans succès candidat indépendant dans la Manche, aux élections de 1869 pour le Corps législatif. Nommé conseiller général de la Manche, pour le canton de Saint-Pierre-Eglises, il vit son élection invalidée pour vice de formes. Il reprit du service pendant la guerre de 1870, comme lieutenant-colonel du 72^e mobiles de la Manche, à l'armée de Chanzy, et perdit sa femme, qui, faite prisonnière par les Prussiens, pendant qu'elle soignait les blessés, mourut des fatigues et des souffrances de sa captivité. M. de Tocqueville protesta, sous l'administration du duc de Broglie, contre la révocation de son oncle comme maire de Nacqueville, bien qu'il ne fût pas absolument d'accord avec lui en politique. Propriétaire du château de Tourlaville et maire de cette commune, il se présenta à la députation le 20 février 1876, comme candidat « conservateur constitutionnel » dans l'arrondissement de Cherbourg, et fut élu, au second tour de scrutin (5 mars), par 7,125 voix (16,193 votants, 21,091 inscrits), contre 6,861 à M. La Vieille, républicain, et 2,110 à M. de la Germonière. Il appartint à la minorité conservatrice et soutint le gouvernement du 16 mai. Candidat officiel, le 14 octobre 1877, dans le même arrondissement, il échoua cette fois avec 7,085 voix, contre 9,550 à l'élu républicain, M. La Vieille, et ne se représenta plus. Officier de la Légion d'honneur du 3 octobre 1871.

TOCQUOT (CHARLES-NICOLAS), député en 1791, membre de la Convention, né aux Paroches (Meuse) le 19 juin 1752, mort aux Paroches en 1823, était cultivateur dans cette localité. Partisan de la Révolution, il devint (1790) juge de paix de Dompcevrin, et fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Meuse à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 293 voix; il vota avec la majorité réformatrice, et obtint sa réélection, le 3 septembre 1792, à la Convention nationale, le 3^e sur 8, par 119 voix (264 votants). Lors du procès du roi, il fit cette déclaration: « Membre de la Législative, j'ai suspendu Louis Capet; membre de la Convention, je l'ai déclaré coupable de conspiration; j'ai suivi ma conscience, je ne puis cumuler tous les pouvoirs, je ne puis prononcer qu'en législateur et en homme d'Etat. Je conclus à la réclusion provisoire et au bannissement après la guerre. » Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, donna sa démission le 10 avril 1793, la renouvela définitivement le 21 août suivant, et fut remplacé par Garnier.

TOLAIN (HENRI-LOUIS), représentant en 1871, membre du Sénat, né à Paris le 13 juin 1824, « fils d'Antoine Tolain, maître de danse, et de Jeanne Louise Adélaïde Poupian, » apprit l'état de ciseleur et s'occupa en même temps d'études sociales. Membre et secrétaire de la commission ouvrière pour l'Exposition de Londres en 1861, il fit partie, en 1862, de la délégation des ouvriers français envoyée en Angleterre par le gouvernement pour présenter un rapport sur les diverses industries de ce pays. Le 23 septembre 1864, à Londres, au meeting de Saint-Martin's Hall, il fut un des fondateurs de l'Association internationale des Travailleurs, dont le but, exclusivement économique à l'origine, était d'imiter les *Trade's Unions*, et de porter assistance aux grévistes de tous les pays. Le 20 mars 1864, sa candidature ouvrière au Corps législatif dans la 5^e circonscription de la Seine ne réunit que 315 voix contre 14,414 à l'élu Garnier-Pagès, 6,530 à M. Fréd. Lévy et 409 à Th. Bac. Il s'agissait de remplacer Jules Favre, optant pour Lyon. Successivement délégué de la section parisienne de l'Internationale aux congrès ouvriers de Genève (1866), de Lausanne (1867), de Bruxelles (1868) et de Bâle (1869), il se fit remarquer par son activité, encourut en 1868 une condamnation à cent francs d'amende, comme prévenu de faire partie d'une société non autorisée de plus de vingt personnes, collabora au *Courrier français* de Vermorel, se déclara, en 1869, l'adversaire des théories communistes, et fut en relations personnelles avec le prince Jérôme-Napoléon. La révolution du 4 septembre l'appela bientôt à jouer un rôle politique. Nommé, aux élections municipales du 6 novembre 1870, adjoint au maire du XI^e arrondissement, il posa sa candidature radicale à l'Assemblée nationale dans le département de la Seine, qui l'élut représentant, le 8 février 1871, le 32^e sur 43, par 89,132 voix (323,970 votants, 547,858 inscrits). Il se montra opposé au mouvement communiste du 18 mars, s'associa à la proclamation des députés et maires de Paris acceptant les élections municipales pour le 21, et siégea à l'extrême-gauche de l'Assemblée (Union républicaine). Il se prononça contre les préliminaires de paix, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la dissolution, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège,

le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Tolain ne négligea aucune occasion de traiter à la tribune la plupart des grandes questions économiques ou industrielles. Il parla, avec une facilité et une netteté qui furent remarquées, sur la marine marchande, sur les matières premières, sur la loi contre l'Internationale (1872), déposa, sans succès, un projet de loi sur le droit d'association, et tenta vainement de faire adopter une demande de crédits pour l'envoi d'ouvriers à l'Exposition universelle de Vienne. Candidat le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales de la Seine, il fut élu, comme républicain radical, le 2^e sur 5, par 136 voix (219 votants). Il prit place au groupe de l'Union républicaine, signa et vota la demande d'amnistie, et se prononça contre le gouvernement du Seize-Mai, et contre la demande de dissolution de la Chambre. Il appuya, à partir de 1873, les ministères républicains, se rapprocha de plus en plus de la politique opportuniste préconisée par Gambetta, demanda (juillet 1881) la révision de la Constitution, parla (avril 1882) en faveur des syndicats professionnels, attaqua (février 1883) le rapport de M. Allou sur l'expulsion des princes, combattit (novembre) les conventions avec les compagnies de chemins de fer, fut rapporteur (février 1884) de la loi des syndicats professionnels, s'éleva (juin) contre les surtaxes sur les céréales, appuya (août 1885) la suppression de l'impôt sur le papier, et présida « l'Alliance républicaine des comités radicaux et progressistes de la Seine » pour les élections du 4 octobre 1885, en opposition avec le comité Clémenceau. En octobre 1886, il réclama des subventions pour les établissements d'enseignement professionnel, demanda (mai 1887) la séparation du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, et présida (décembre 1888) la commission sénatoriale du budget. Il avait été réélu, au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, sénateur de la Seine, par 111 voix (202 votants). En dernier lieu, M. Tolain s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

TONDU (JACQUES-CHARLES-HENRI), député de 1876 à 1889, né à Pont-de-Veylo (Ain) le 26 mai 1827, descendant d'une génération de notaires depuis trois siècles, fut lui-même notaire, à la place de son père, en 1852, et céda sa charge vingt ans après, avec le titre de notaire honoraire. Membre de la commission municipale de Pont-de-Veylo au 4 septembre 1870, il fut nommé presque aussitôt maire de cette commune, et fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Bourg, par 8,353 voix (14,051 votants, 17,259 inscrits), contre 5,665 à M. le comte Le Hon, ancien député. Il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 8,893 voix (19,358 votants, 17,574 inscrits), contre 932 au comte Le Hon, et, le 21 août 1881, par 6,316 voix (9,435 votants, 17,401 inscrits), contre 1,993 à M. Dombey et 405 à M. Géliou-Danglar, il continua à soutenir de ses votes la politique de la majorité opportuniste. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Ain, il fut élu, le 4^e sur 6, par 43,375 voix (76,043 votants,

103,649 inscrits); il a voté pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Conseiller général de l'Ain, et vice-président de l'Assemblée départementale, M. Tondu a été nommé, en août 1900, directeur de l'asile d'aliénés de Brou.

TONDU DU METZ (JEAN-ISAAC), représentant du peuple en 1848, né à Noyon (Oise) le 20 mars 1789, mort à Attichy (Oise) le 1^{er} décembre 1871, petit-fils d'un administrateur de l'Oise sous la Révolution, fut juge de paix du canton d'Attichy sous l'empire et maire en 1814 pendant l'invasion; destitué en 1815, il fit de l'opposition aux Bourbons, fut réintégré à la mairie en 1830, et devint en outre conseiller d'arrondissement de Compiègne. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 10^e et dernier, par 45,626 voix, il fit partie du comité de législation, et vota, avec la majorité, pour le banissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

TONNAC DE VILLENEUVE (HIPPOLYTE-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Montmiral (Tarn) le 23 août 1796, mort à Vitrac (Tarn) le 8 septembre 1873, entra à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de Metz, en sortit dans le génie, prit part à la guerre d'Espagne et au siège d'Anvers, et, sous Louis-Philippe, fut mis en non-activité pour cause d'intimités temporaires, avec le grade de capitaine. Après avoir échoué à la députation, comme candidat de l'opposition légitimiste, le 1^{er} août 1846, dans le 4^e collège du Tarn (Gailiac), avec 132 voix contre 293 à l'élus, M. de Lacombe, député sortant, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 9, par 41,612 voix (90,456 votants). Il vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Sa carrière politique prit fin avec la session.

TONNELIER (JACQUES), député au Conseil des Anciens, né et mort à des dates inconnues, était receveur des droits aux Gonaïves (Saint-Domingue), lorsqu'il fut élu, le 22 germinal an V, député au Conseil des Anciens par l'île de Saint-Domingue, avec 50 voix (71 votants). Il ne prit qu'une seule fois la parole, sur les

élections de cette colonie, et sortit du Conseil au coup d'État de brumaire.

TONNET (JEAN-JOSEPH), dit **TONNET-HERSANT** après son mariage avec Mlle Hersant, député de 1828 à 1830, né à Saint-Loup (Deux-Sèvres) le 5 octobre 1781, mort à Boirateau (Deux-Sèvres) le 12 mars 1875, entra à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de Metz, et à sa sortie, en 1809, fut nommé lieutenant au 1^{er} bataillon de pontonniers, et fit les campagnes d'Autriche et de Russie. Capitaine d'état-major (12 juillet 1812), il prit part à la guerre de Saxe, devint inspecteur du train d'artillerie à Dresde (1813), coopéra à la défense de Metz (1814), à celle de Strasbourg (1815), fut mis en non-activité à la seconde Restauration, et donna sa démission en 1816. D'opinions libérales, il tenta de se faire élire candidat à la députation, en août 1815, dans le collège électoral de Parthenay (Deux-Sèvres); mais ce collège d'arrondissement lui préféra M. Busche, ancien préfet du département, qui d'ailleurs ne fut pas élu au scrutin définitif. Maire d'Ardin, conseiller général du canton de Coulonges, M. Tonnet entra à la Chambre, à l'élection partielle, motivée le 8 avril 1828 dans le 2^e arrondissement électoral des Deux-Sèvres (Niort) par l'invalidation de M. Manguin; il fut élu par 281 voix (320 votants, 474 inscrits), contre 19 à M. Chebrou de la Roulière et 7 au général Ayadé. Il prit place dans la majorité constitutionnelle; mais, atteint dans sa fortune, et ayant vu le montant de ses impositions tomber au-dessous du cens d'éligibilité de 1,000 francs, il crut devoir donner sa démission, et fut remplacé, le 29 juin 1829, par M. Tribert. Il se retira alors à la campagne, s'occupa d'agriculture, et mourut à 91 ans.

TOPSENT (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Quillebeuf (Eure) le 10 juin 1753, mort à Quillebeuf le 18 août 1805, appartient à la marine marchande comme capitaine de navire. Le 7 septembre 1792, il fut élu membre de la Convention par le département de l'Eure, le 7^e sur 11, avec 332 voix (563 votants). Absent par maladie lors du procès du roi, il prit part, dans la suite, aux discussions sur la marine, fit augmenter le salaire des pilotes lamaneurs de la Seine, et dénonça la Société populaire de Brest. Envoyé en mission dans la Charente-Inférieure en mars 1794, avec son collègue Quezno, il trouva dans les prisons de Rochefort beaucoup de prêtres destinés à la déportation; le transport à la Guyane lui parut nécessiter trop de frais, et il proposa au comité de salut public une solution moins onéreuse: « Nous croyons, écrivit-il, qu'il serait plus convenable, pour les circonscrite dans leur état primitif, de les jeter sur les côtes de Barbarie, entre le cap Boyador et le cap Blanc, pour faire pénitence parmi les Maures, des crimes qu'ils ont commis envers le genre humain. » Il réservait sa sollicitude pour d'autres classes de citoyens, comme on le voit d'après cette lettre d'avril suivant: « Rochefort, le 4 floréal l'an II de la République française une et indivisible.

« Les représentants du peuple dans le département de la Charente-Inférieure à leurs collègues en séance au port de la Montagne (Toulon).

« Nous avons ici, citoyens collègues, un sauculotte nommé Proust, actuellement employé au bague, dont la santé ne peut soutenir l'air de Rochefort, qui désièrerait une place de côm

ou de sous-côme au port de la Montagne où l'air est plus salubre. Dans le cas où il serait possible de l'employer en cette qualité, nous vous invitons, citoyens collègues, à nous le mander, attendu que la Société populaire de Rochefort nous a paru s'intéresser à ce citoyen, et désirer qu'il obtint une place qui lui donnât ainsi qu'à sa famille des moyens de subsister.

« Salut et fraternité.
« J. N. TOISENT, GUEZNO. »

Réçu député de l'Eure au Conseil des Anciens le 21 vendémiaire an IV, par 133 voix (279 votants), il en fut nommé secrétaire, et quitta cette assemblée en l'an V pour prendre le commandement de la frégate *la Comète*. Il continua de servir sur mer, fut nommé officier de la Légion d'honneur sous l'empire, chevalier de Saint-Louis en 1814, et mourut deux ans après.

TORCY (LOUIS-JOSEPH DE), député au Conseil des Anciens, né à Vitry-le-François (Marne) le 29 mars 1752, mort à Vitry-le-François le 27 février 1812, était avocat dans sa ville natale depuis 1776. Partisan modéré de la Révolution, il devint successivement membre de la commission intermédiaire de l'assemblée d'élection en 1789, membre du directoire du district de Vitry-le-François, juge suppléant au tribunal de Cassation en 1790, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Marne au Conseil des Anciens, par 169 voix (261 votants). Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Rallié au 13 brumaire, il fut nommé sous-préfet de Vitry-le-François le 9 germinal an VIII, puis, à la première Restauration, le 16 juillet 1814, sous-préfet de Verdun. Il quitta l'administration aux Cent-Jours, et vécut désormais dans la retraite.

TORNÉ (PIERRE-ATHANASE), député en 1791, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 21 janvier 1727, mort à Tarbes le 12 janvier 1797, était évêque constitutionnel du Cher, quand il fut élu, le 31 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 6, par 262 voix (296 votants). Il fut membre du comité des domaines et du comité de l'instruction publique, réclama en faveur des officiers municipaux de Bourges, parla sur la liberté des cultes et le serment civique, fit décréter (5 avril 1792) la suppression du costume religieux et le maintien des pénitents, fit un discours sur la manière de pourvoir à la sûreté de l'état, et demanda la mise en accusation de La Fayette. Secrétaire de l'Assemblée le 3 novembre 1791, il fut, le 3 septembre 1792, l'un des commissaires envoyés aux sections de Paris. Il se démit de ses fonctions sacerdotales le 1^{er} février an II, se maria, à 69 ans, selon la loi nouvelle, puis divorça. Lorsque le conventionnel Goyre-Laplanche fut envoyé en mission dans le Cher (septembre 1793), Torné le reçut officiellement et lui dit : « L'aristocratie aristocratique, le fourbe fédéralisme, et le modérantisme hypocrite, ces trois monstres, vous allez d'un regard les faire rentrer dans la poussière. Nous n'avons à la vérité que des amis apathiques de la liberté; mais cette mollesse, qui tient au climat, en les rendant moins dangereux, les laisse également coupables. » Torné se retira ensuite dans son pays natal, où il mourut dans l'obscurité.

TOSTIN (NICOLAS-THÉODORE), représentant du peuple en 1813, né à Inverville (Manche) le 9 septembre 1730, mort à Sablon (Moselle) le 14 mars 1872, entra au service le 14 avril

1801, et prit part à la campagne de 1805; après Austerlitz, il mérita d'entrer dans la garde impériale et fit toutes les campagnes de l'Empire; deux fois il fut fait prisonnier en Espagne, et une fois à Drosde, et il assista à la suprême bataille de Waterloo. Retiré du service au licenciement de l'armée de la Loire, il se fit maçon, et ne tarda pas à s'acquérir une certaine popularité par son désintéressement et ses idées libérales. Élu, le 23 avril 1818, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 11, par 99,931 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits), il fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota parfois avec la gauche modérée, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit son métier.

TOUCHARD (PHILIPPE-VICTOR), député de 1877 à 1879, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 21 juillet 1810, mort à Paris le 20 janvier 1879, entra à l'École de marine d'Angoulême en 1826, fit plusieurs campagnes sur la *Vénus* et le *Scipion*, devint aspirant le 7 octobre 1827, à bord du brick *l'Action*, prit part à l'expédition d'Alger, passa enseigne le 31 janvier 1832, et fit un voyage autour du monde sur la corvette *la Bonite* (1835-1837). Lieutenant de vaisseau le 21 août 1839, il fut attaché comme aide-de-camp au prince de Joinville avec lequel il alla chercher, sur la *Belle-Poule*, les cendres de Napoléon à Sainte-Hélène. Capitaine de corvette le 17 octobre 1841, il prit part à l'expédition du Maroc, et, à la révolution de 1848, témoigna un attachement particulier à la famille royale exilée. Capitaine de vaisseau le 8 mai 1850, il commanda le *Jean-Bart* pendant la guerre de Crimée, fut nommé gouverneur de la Gadeloupe de 1857 à 1859, contre-amiral le 16 mars 1859, commandant de la station française du Levant de 1861 à 1863, président de la commission d'artillerie au ministère de la Marine le 13 février 1864, membre du conseil d'amirauté le 14 septembre, et vice-amiral le 5 novembre de la même année. Il devint peu après président de la commission de perfectionnement de l'École navale, puis du conseil des travaux de la marine qu'il présida sans interruption de 1865 à 1873. Durant le siège de Paris, il commanda un secteur de l'enceinte de Paris, fut délégué au ministère de la Marine du 12 au 20 février 1871, mis à la tête de l'escadre de la Méditerranée de 1873 à 1875, et entra au cadre de réserve cette dernière année. Élu, le 14 octobre 1877, député du 8^e arrondissement de Paris, par 6,335 voix (11,638 votants, 13,055 inscrits), contre 5,241 à M. A. de La Forge, républicain, il prit place parmi les orléanistes du centre droit, et, lors des invalidations successives des députés de la droite, déposa (20 janvier 1878), dans une forme assez agressive, une proposition de modification au règlement tendant à ce qu'une invalidation ne pût être prononcée qu'à la majorité des deux tiers; la Chambre vota la question préalable à une majorité de 126 voix. Décédé en janvier 1879, il fut remplacé, le 29 avril suivant, par M. Godolle, bonapartiste. Commandeur de la Légion d'honneur du 30 décembre 1854, grand-officier en 1869 et